



## DOSSIER DE PRESSE

3 octobre 2018

# Présentation de la convention de partenariat



## *La FHF Bretagne*

La Fédération Hospitalière de France – région Bretagne est une association « loi 1901 » qui regroupe tous les hôpitaux publics de Bretagne ainsi que les établissements sociaux et médico-sociaux publics. Composée de 96 adhérents, elle a vocation à contribuer et participer à la mise en place d'une politique de santé conforme aux intérêts du service public hospitalier et à la prise en charge sociale et médico-sociale. Elle remplit une triple mission de promotion, d'information et de représentation des établissements. Elle est un acteur de premier plan du monde de la santé, acteur d'autant plus écouté qu'elle représente toutes les composantes des établissements à savoir les directeurs, médecins, élus, représentants des usagers et personnes qualifiées.

A cet égard, le poids de la Fédération est important puisque, non seulement il représente près de 70% de l'activité hospitalière en Bretagne, 95% de l'activité recherche clinique en Bretagne mais également près des 2/3 des places proposées dans les structures médico-sociales pour les personnes âgées.

## *L'IREPS Bretagne*

L'IREPS Bretagne est une association à but non lucratif qui a pour objet le développement de l'éducation et de la promotion de la santé en Bretagne. Ses missions sont notamment la contribution aux politiques de santé, à la démocratie en santé, l'information, la documentation, le soutien méthodologique, la formation, le développement de projets sur les territoires, l'innovation et la recherche.

Comptant 22 salarié.e.s, l'Ireps dispose d'une antenne dans chaque département breton, pour un appui de proximité aux acteurs de la promotion de la santé : collectivités territoriales, professionnels de l'éducation, du social, de la santé... Avec le soutien de l'ARS, l'Ireps coordonne deux Pôles ressources régionaux, en éducation thérapeutique du patient ([www.poleetpbretagne.fr](http://www.poleetpbretagne.fr)) et en promotion de la santé (<https://promotionsantebretagne.fr>).

En 2017, la FHF Bretagne et l'IREPS Bretagne se sont rencontrés et suite à l'échange ont convenu de la possibilité de nouer un partenariat basé sur une convention afin de favoriser la prise en compte de la promotion de la santé par les établissements mais aussi d'identifier des collaborations futures notamment dans le cadre de l'approche populationnelle prônée par la FHF Bretagne.

Pour la FHF, ce partenariat va dans le sens de la stratégie nationale de santé et notamment l'axe 1 sur la prévention et la promotion de la santé et s'insère dans la plateforme politique de la FHF nationale qui engage des travaux pour valoriser et encourager le développement d'une dynamique globale de prévention en santé en positionnant les GHT comme un véritable outil territorial de santé publique.

Le Lancement de la commission FHF-Prévention traduit ainsi la volonté de la FHF de soutenir concrètement le rôle joué par les hôpitaux et les structures médico-sociales en matière de santé publique en direction des populations qu'ils accueillent quotidiennement.



Contact presse :

FHF Bretagne : Nathalie CONAN MATHIEU 06.84.98.65.43 / [n.conan-mathieu@fhf.fr](mailto:n.conan-mathieu@fhf.fr)

IREPS Bretagne : Thierry PRESTEL 06 85 18 08 75 / [thierry.prestel@irepsbretagne.fr](mailto:thierry.prestel@irepsbretagne.fr)

Enfin la FHF a introduit l'approche populationnelle dans sa plateforme politique. Celle-ci révolutionne l'approche des acteurs de soins sur un territoire. Elle vise à maintenir, à améliorer la santé et le bien-être de la population d'un territoire en proposant une offre de services de santé de qualité. Ce concept de responsabilité populationnelle, a ainsi un double objectif : améliorer la santé de la population par une action sur les déterminants de santé, et proposer une offre de services accessibles, continus, globaux et de qualité dans les territoires.

L'Ireps agit pour promouvoir la santé et la qualité de vie des populations, par la prise en compte de l'ensemble des déterminants de la santé, en visant la réduction des inégalités sociales de santé. L'association fonde son action sur la charte d'Ottawa de l'Organisation mondiale de la santé. Celle-ci prône notamment la réorientation des services de santé dans le sens de la promotion de la santé. Les orientations de la politique de l'Etat et les démarches de la FHF vont en ce sens. Cette dynamique passera par le renforcement des liens, des collaborations équilibrées entre les acteurs des milieux de vie ordinaires et ceux du soin. Le partenariat régional entre la FHF et l'Ireps contribuera à ce mouvement.

Dans le préambule, l'IREPS Bretagne et la FHF Bretagne souhaitent, en premier lieu, affirmer leur attachement partagé :

- à la promotion de la santé,
- à l'amélioration de la qualité de vie et de la santé de la population en Bretagne,
- et plus généralement, à la réduction des inégalités sociales de santé.

L'IREPS Bretagne et la FHF Bretagne partagent ainsi les principes d'action en matière de promotion de la santé portés dans le cadre du PRS 2 (2018-2022) à savoir « prévenir les atteintes prématurées à la santé et à la qualité de vie en agissant sur les déterminants et en développant la promotion de santé. »

Le Schéma Régional de Santé entend ainsi « favoriser l'intégration de la promotion de la santé dans toutes les politiques publiques et co-construire en Bretagne un cadre politique partagé en matière de lutte contre les inégalités de santé. »

La réduction des inégalités de santé nécessite l'implication des établissements de santé et des GHT sur les projets de promotion de la santé.

L'objectif général est donc de favoriser l'accès des établissements adhérant à la FHF Bretagne aux services proposés par l'IREPS Bretagne : conseils méthodologiques, formation, productions, projets, ressources documentaires...



Contact presse :

FHF Bretagne : [Nathalie CONAN MATHIEU](mailto:n.conan-mathieu@fhf.fr) 06.84.98.65.43 / [n.conan-mathieu@fhf.fr](mailto:n.conan-mathieu@fhf.fr)

IREPS Bretagne : [Thierry PRESTEL](mailto:thierry.prestel@irepsbretagne.fr) 06 85 18 08 75 / [thierry.prestel@irepsbretagne.fr](mailto:thierry.prestel@irepsbretagne.fr)

Afin de répondre à cet objectif, l'IREPS Bretagne et la FHF Bretagne s'engagent ensemble sur un certain nombre d'actions:

- Faciliter la mise en œuvre des actions proposées par l'IREPS par une communication appropriée en direction des établissements membres de la FHF Bretagne.
- Fournir un conseil méthodologique en fonction des besoins repérés et identifiés par l'IREPS Bretagne et la FHF Bretagne.
- Améliorer l'accès des établissements à la documentation.
  
- Faciliter la mise en relation de l'IREPS Bretagne avec les directions des établissements FHF Bretagne
- S'accompagner mutuellement dans l'animation de leurs réunions d'information ou de formation, selon les besoins et à leur demande.
- Soutenir les démarches de promotion de la santé au sein ou à partir des établissements de la FHF Bretagne.
- Favoriser la diffusion de l'information entre les deux parties et auprès de leurs adhérents et partenaires.
- Soutenir l'organisation de formations sur la promotion de la santé auprès des adhérents de la FHF Bretagne.



Contact presse :

FHF Bretagne : Nathalie CONAN MATHIEU 06.84.98.65.43 / [n.conan-mathieu@fhf.fr](mailto:n.conan-mathieu@fhf.fr)

IREPS Bretagne : Thierry PRESTEL 06 85 18 08 75 / [thierry.prestel@irepsbretagne.fr](mailto:thierry.prestel@irepsbretagne.fr)